



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Service académique de l'information et de l'orientation

Affaire suivie par
Mehdi CHERFI
CSAIO
Téléphone
01.57.02.68.10
Fax
01.57.02.68.18
Mél
ce.saio@ac-creteil.fr

Délégation académique à la formation professionnelle et continue

Affaire suivie par
Jacques CHÉRITEL
DAFPIC
Téléphone
01.57.02.67.00
Fax
01.57.02.67.56
Mél
dafpic@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 1^{er} septembre 2016

La rectrice de l'académie de Créteil
Chancelière des Universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et messieurs les IA-IPR

Mesdames et messieurs les IEN-IO-ET-EG

Circulaire n° 2016-056

Objet : Circulaire relative à l'entrée dans la voie professionnelle

Référence :

- **Circulaire ministérielle n° 2016-055 du 29-03-2016 parue au BO n°13 du 31 mars 2016, relative à l'entrée au lycée professionnel**

PJ : Fiche technique n°25 « Affelnet Toussaint »

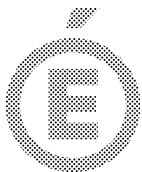
La circulaire ministérielle n°2016-055 du 29-3-2016 réaffirme l'importance de l'accompagnement des élèves au moment de l'entrée dans la voie professionnelle.

Dans notre académie, près d'un élève sur trois s'engage dans cette voie à l'issue de la classe de troisième. Il s'agit d'une voie de réussite qui contribue à l'élévation des niveaux de qualification au même titre que la voie générale et technologique. Cependant, elle génère encore un trop fort taux de décrochage scolaire : 58% des élèves repérés par le SIEI sont issus de la voie professionnelle (taux comparable au niveau national).

C'est pourquoi nous devons porter une attention toute particulière aux élèves qui s'engagent dans cette voie, notamment lors de la phase de transition entre le collège et le lycée professionnel. A cette fin, les actions suivantes devront être amplifiées ou mises en œuvre dès la rentrée 2016.

1-Conventions de jumelage

S'engager dans une formation professionnelle implique pour les élèves d'effectuer des choix pour des spécialités dont ils ne connaissent pas toujours les contenus, les modalités pédagogiques ou encore les perspectives en terme de débouchés. La formalisation de tels choix implique donc un travail qui doit s'élaborer en amont, dès l'entrée au collège, dans le cadre du Parcours Avenir. (Cf. Circulaire académique du 13 octobre 2015 relative à la généralisation du Parcours avenir et les ressources académique sur le site Educal'Avenir).



Dans ce cadre et afin de favoriser les activités de découverte des filières de formation, chaque collège est encouragé à établir ou à formaliser dans une convention de jumelage, ses rapports de partenariat avec les sections professionnelles des lycées et les centres de formation d'apprentis du district, à minima.

2-Période d'accueil et d'intégration

L'entrée au lycée constitue un moment charnière dans le parcours d'un élève et concentre une partie importante des risques de décrochage. Il est donc essentiel de veiller à son investissement dans ce nouveau parcours en l'amenant à développer un « sentiment d'appartenance » à l'établissement.

Chaque section professionnelle organisera une période d'accueil et d'intégration qui pourra prendre des formes diverses (visites, rencontres de professionnels, échanges collectifs, présentation des filières, activités sportives ou culturelles...) afin de permettre :

- aux élèves de faire le point sur leurs acquis, leurs représentations et leurs attentes et de s'approprier les contenus de leur formation,
- aux équipes de sensibiliser les élèves sur les comportements attendus au lycée et dans le milieu professionnel et d'adapter leur projet pédagogique en tenant compte des acquis des élèves.

3-Période de consolidation de l'orientation (cf. fiche technique 25)

La construction du projet d'orientation s'intègre dans un processus continu et progressif qui peut nécessiter certains ajustements. Dans cette perspective, une période de consolidation de l'orientation sera créée dès la rentrée 2016 pour les élèves qui entrent en seconde professionnelle et en première année de CAP.

Certains élèves ayant débuté leur formation en septembre pourront être accompagnés dans le cadre d'un changement de spécialité ou de champ professionnels, éventuellement vers une seconde générale et technologique s'ils ont obtenu cette décision d'orientation à la fin de la classe de troisième.

Ces ajustements se limiteront cependant à des situations d'erreur manifeste d'orientation, identifiées par l'équipe éducative et qui auront fait l'objet d'un accompagnement. Il s'agira notamment d'aider les élèves et leur famille à bien mesurer les avantages et les inconvénients d'un changement d'orientation et d'anticiper sur le fait que celui-ci est susceptible de ne pas aboutir afin de ne pas induire un désinvestissement préjudiciable à la poursuite du parcours.

Afin de permettre ces ajustements, une procédure d'affectation supplémentaire sera organisée avant les vacances de la Toussaint via l'application AFFELNET. La fiche n°25 (ci-jointe) précise les modalités et le calendrier de cette nouvelle procédure d'affectation.

4-Préparation systématique aux périodes de formation en milieu professionnel

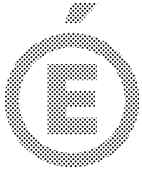
Afin que chaque élève puisse effectuer et tirer parti de sa formation alternée, une préparation lui sera proposée, préférentiellement avant sa première période de formation en milieu professionnel.

Pour rappel, la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 relative à l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel précise les conditions de mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel.

5-Suppression de toute évaluation certificative en classe de 2nde professionnelle

Il est mis fin, à partir de l'année 2016-2017, à toute évaluation certificative en classe de seconde professionnelle.

Les corps d'inspection veilleront à la mise en œuvre de cette mesure. En éducation physique et sportive, une réflexion sur le devenir des évaluations sera engagée dès le printemps 2016.



3

6-Bilan

Afin de mesurer les effets de toutes ces mesures, une enquête vous sera adressée vers la Toussaint pour une remontée d'informations pour le 2 décembre 2016.

Cette enquête portera sur :

- les conventions de jumelage entre collèges, lycées professionnels et CFA
- les journées d'accueil et d'intégration pour les élèves de seconde professionnelle et de première année de CAP
- la période de consolidation de l'orientation pour les entrants en seconde professionnelle et en première année de CAP
- les modalités de préparation de la première période de formation en milieu professionnel.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour piloter la mise en œuvre de ces actions au service de nos élèves.

La Rectrice de l'Académie de Créteil

Béatrice GILLE